

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 708 Subvention au Comité local du 11e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil 11e arrondissement en date du lundi 8 octobre 2012 ;

Vu le Projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité local du 11e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 700 euros est attribuée au Comité local du 11e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance dont le siège social est situé à la Mairie du 11e arrondissement 12 place Léon Blum 75011 Paris A00072/2012_06708/32061.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants.